



**Conseil d'administration
du Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**

Distr. : générale
13 décembre 2010

Français
Original : anglais



**Vingt-sixième session du Conseil d'administration/
Forum ministériel mondial sur l'environnement**

Nairobi, 21-24 février 2011

Point 4 a) de l'ordre du jour provisoire*

Questions de politique générale : état de l'environnement

**Rapport d'activité sur l'application de la décision SS.XI/7
relative aux océans**

Rapport du Directeur exécutif

Résumé

Le présent rapport contient des informations sur les principales activités accomplies en 2010 par le PNUE pour donner suite à la décision SS.XI/7 du Conseil d'information relative aux océans. Il donne des exemples de l'impact qu'a eu l'intégration de la stratégie marine et côtière dans la Stratégie à moyen terme pour la période 2010-2013 et le programme de travail correspondant; traite de l'appui fourni aux pays pour entreprendre des évaluations et gérer les écosystèmes; met l'accent sur l'appui technologique et le renforcement des capacités; et fournit des précisions sur les travaux relatifs aux petits États insulaires en développement. Il décrit les obstacles que le PNUE devra surmonter pour renforcer son action sur le milieu marin et côtier. Il prend note du développement et du renforcement de la collaboration interinstitutions pour appuyer la mise en œuvre de la Déclaration de Manado sur les océans et se félicite du soutien apporté par les organismes donateurs et d'autres institutions. Enfin, il évoque le troisième examen intergouvernemental du Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres, qui aura lieu en 2011.

* UNEP/GC.26/1.

I. Mesures suggérées au Conseil d'administration

1. Le Conseil d'administration souhaitera peut-être adopter une décision dont les grandes lignes seraient les suivantes :

Le Conseil d'administration,

Rappelant sa décision SS.XI/7, qui concernait, entre autres, les résultats de la Conférence mondiale sur les océans tenue à Manado (Indonésie) en mai 2009, et par laquelle il demandait au Directeur exécutif d'élargir la coopération et l'engagement du Programme des Nations Unies pour l'environnement avec d'autres organismes des Nations Unies afin d'appuyer la mise en œuvre de la Déclaration de Manado sur les océans;

Rappelant également que, conformément au paragraphe 13 c) de la Déclaration de Washington sur la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres, la mise en œuvre du Programme d'action mondial doit être réexaminée périodiquement;

1. *Note avec satisfaction* le rapport d'activité du Directeur exécutif sur l'application de la décision SS.XI/7 relative aux océans,¹ qui contient des informations sur les travaux entrepris par le Programme des Nations Unies pour l'environnement pour protéger les écosystèmes marins et côtiers, spécialement grâce à sa stratégie marine et côtière, au Programme pour les mers régionales et au Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres;

2. *Invite* les Gouvernements et les institutions financières internationales et régionales à coordonner leurs efforts pour aider les pays en développement à mettre en place des initiatives en faveur du milieu marin et côtier, y compris dans le cadre du Programme des Nations Unies pour l'environnement, aux niveaux national, régional et mondial;

3. *Demande* au Directeur exécutif d'organiser la troisième session de la Réunion intergouvernementale chargée d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres, en veillant à ce que la participation soit aussi large que possible, et à cette fin *invite vivement* tous les Gouvernements à s'impliquer activement dans le processus d'examen intergouvernemental et, si possible, à contribuer financièrement à la prise en charge des dépenses y afférentes.

II. Rapport d'activité sur l'application de la décision SS.XI/7

A. Stratégie marine et côtière

2. La stratégie marine et côtière du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), approuvée par l'Équipe de direction début 2010, est intégrée aux programmes de travail pour les périodes 2010-2011 et 2012-2013. La stratégie s'articule autour de quatre thèmes prioritaires : liens entre les continents et les océans; écosystèmes au service du bien-être de l'humanité; conciliation de l'utilisation et de la conservation; populations et régions vulnérables.

3. Ces thèmes englobent bon nombre des problèmes auxquels les États membres doivent faire face pour gérer le milieu marin et côtier, tels que la pollution, la destruction d'habitats et le changement climatique. Les activités relevant du thème central (liens entre les continents et les océans) aident les États membres à faire en sorte que l'eau, composante essentielle des écosystèmes marins et côtiers, soit gérée de façon appropriée. Les activités relevant du deuxième thème (écosystèmes au service du bien-être de l'humanité) aident les pays à évaluer les services fournis par les écosystèmes et à faire en sorte que les écosystèmes soient gérés de façon à soutenir le développement durable, tandis que les projets relevant du troisième thème (conciliation de l'utilisation et de la conservation) aident les pays à faire les choix nécessaires pour que les services fournis par les écosystèmes puissent contribuer au développement sans se dégrader. Le quatrième thème (populations et régions vulnérables) concerne les communautés particulièrement exposées au changement, telles que les petits États insulaires en développement, et les habitats vulnérables, tels que les récifs coralliens et les monts sous-marins.

4. La stratégie facilite le travail de collaboration au travers des sous-programmes thématiques de la Stratégie à moyen terme du PNUE pour la période 2010-2013. Ces thèmes recourent également les problèmes et défis identifiés dans la Déclaration de Manado sur les océans. La stratégie est principalement mise en œuvre dans le cadre des sous-programmes portant sur la gestion des écosystèmes, la gouvernance de l'environnement et le changement climatique; et certaines activités, telles que le Partenariat mondial sur la gestion des nutriments, ont été intégrées dans le

1 UNEP/GC.26/10.

sous-programme sur les substances nocives et les déchets dangereux. La stratégie est mise en œuvre dans le cadre des structures existantes, telles que le Programme pour les mers régionales et le Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres, sur lesquels elle s'appuie.

B. Poursuite et développement des activités marines en 2010

5. Le programme du PNUE sur le milieu marin et côtier est axé sur :

- a) L'élaboration d'un solide programme de gestion des écosystèmes marins et côtiers comprenant notamment des mesures d'adaptation au changement climatique, afin d'apporter un soutien aux pays;
- b) Le renforcement de la plateforme pour les mers régionales;
- c) La relance du Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres;
- d) Le rétablissement du Groupe sur les récifs coralliens;
- e) Le soutien aux petits États insulaires en développement.

C. Gestion des écosystèmes marins et côtiers

6. Le PNUE aide les pays en élaborant des outils de gestion des écosystèmes et en renforçant les capacités nationales d'évaluation ainsi que la gestion intégrée des services fournis par les écosystèmes marins et côtiers, parmi lesquels le couplage de l'évaluation intégrée et de l'aménagement de l'espace maritime. Les petits États insulaires en développement font partie des bénéficiaires de ces activités, compte tenu des défis intrinsèques auxquels ils doivent faire face et de leur grande vulnérabilité au changement climatique.

7. La décennie précédente a vu croître les efforts visant à inclure les océans et les côtes dans les évaluations mondiales, régionales et nationales. La plupart des évaluations environnementales ne donnent qu'un aperçu des zones maritimes qu'elles couvrent, mais ne fournissent ni bilan global de l'état des océans ni évaluation de l'ensemble des activités humaines tributaires des biens et services offerts par les écosystèmes marins, ni indication de l'impact de l'activité humaine sur ces écosystèmes. Pour combler ces lacunes, dans sa résolution 60/30 du 29 novembre 2005, l'Assemblée générale, rappelant la décision qu'elle avait prise dans ses résolutions 57/141 et 58/240 d'établir, sous l'égide des Nations Unies, un mécanisme de notification et d'évaluation systématiques à l'échelle mondiale de l'état du milieu marin, y compris les aspects socio-économiques, a décidé de lancer une phase préparatoire d'établissement de ce mécanisme. Appelée « évaluation des évaluations », cette phase préparatoire impliquera le PNUE et la Commission océanographique intergouvernementale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (COI/UNESCO), qui réaliseront une étude sur ce qui est attendu de ce mécanisme.

8. Dans sa résolution 64/71 du 4 décembre 2009, l'Assemblée générale approuvait les recommandations adoptées par le Groupe de travail spécial plénier, qui proposait un cadre pour le Mécanisme de notification et d'évaluation systématiques à l'échelle mondiale de l'état du milieu marin, y compris les aspects socio-économiques, et décrivait son premier cycle et la voie à suivre, demandant au Secrétaire général de convoquer une réunion informelle du Groupe de travail spécial plénier du 30 août au 3 septembre 2010 pour réfléchir aux modalités de mise en œuvre du mécanisme et faire des recommandations à ce sujet à l'Assemblée générale lors de sa soixante-cinquième session.

9. Lors de cette réunion, le Groupe de travail spécial plénier a recommandé² au Secrétaire général de désigner la Division des affaires maritimes et du droit de la mer pour assurer le secrétariat du mécanisme systématique et d'inviter la COI/UNESCO, le PNUE, l'Organisation maritime internationale (OMI), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et, le cas échéant, d'autres institutions spécialisées des Nations Unies compétentes à apporter un appui technique et scientifique au mécanisme.

10. Au niveau régional, des programmes d'évaluation continue des récifs coralliens, comportant des activités de surveillance et de sensibilisation, ont permis d'améliorer la protection des récifs coralliens par les professionnels du tourisme maritime, comme par exemple le Programme Green Fins

² Voir le rapport du Groupe de travail spécial plénier sur le mécanisme de notification et d'évaluation systématiques à l'échelle mondiale de l'état du milieu marin, y compris les aspects socioéconomiques, annexe, par. 29 (A/65/358).

en Thaïlande. D'autres pays de la région ont demandé à se joindre au programme Green Fins, soutenu par le PNUE.

11. Au niveau national, le lien entre les évaluations et la prise de décisions a été renforcé, comme par exemple en Papouasie-Nouvelle-Guinée, où le PNUE a travaillé en étroite collaboration avec le Département de l'environnement et de la conservation de ce pays pour établir un lien entre le processus relatif à *L'Avenir de l'environnement mondial*, qui permettra au pays d'évaluer l'état actuel et futur de son environnement et de déterminer les mesures à prendre, et la mise en place d'un cadre national pour la gestion écosystémique, actuellement mis à l'essai sur le site de démonstration de Kimbe Bay. Cette démarche a abouti à l'élaboration d'un cadre national pour une croissance écologiquement responsable reposant sur les principes du cadre national pour la gestion écosystémique. De même, des études diagnostiques nationales, des analyses de zones particulièrement vulnérables et des projets de démonstration appuyés par le PNUE ont permis de mettre en œuvre un plan d'action stratégique pour le développement durable du bassin du fleuve São Francisco au Brésil. L'Initiative Pauvreté et Environnement, menée conjointement par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le PNUE, a permis d'élaborer un programme de gestion intégrée qui, en dix ans, fera de la Dominique une île « bio » écologiquement rationnelle, en vue d'un développement durable.

12. À la Trinité-et-Tobago, un projet de démonstration de l'approche écosystémique appliquée à la gestion intégrée des paysages terrestres et marins a été étendu au reboisement des sites dégradés et à la réhabilitation des zones ripariennes tampons le long des cours d'eau et d'autres zones vulnérables dans la partie supérieure des bassins versants, pour prévenir le ruissellement des eaux polluées. Ce projet a également permis au gouvernement d'intégrer ces activités grâce au financement d'un Fonds vert national.

13. Pour aider les planificateurs et les décideurs nationaux à appliquer l'approche écosystémique, un manuel énonçant les principes de la gestion des écosystèmes marins et côtiers et présentant des études de cas sur les bonnes pratiques a été mis au point; il sera progressivement transmis aux différents programmes pour les mers régionales. Les zones marines protégées constituent une composante essentielle de la gestion basée sur l'approche écosystémique. Dans cette optique, les pays ont reçu, pour l'exploitation des zones marines protégées, l'appui d'une publication conjointe présentant des analyses et donnant des conseils en matière de bonnes pratiques de gestion. Cette publication a également servi à étayer les débats sur les objectifs à fixer pour les zones marines protégées, lors de la dixième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, tenue du 18 au 29 octobre 2010 à Nagoya (Japon). Un rapport publié conjointement par le PNUE, la FAO et la Convention sur la diversité biologique, analysant les effets de la pêche sur les écosystèmes, a également permis d'enrichir les débats lors de cette réunion et de poursuivre la coopération avec la FAO dans ce domaine.

D. Changements climatiques

14. Le soutien qu'apporte le PNUE à l'atténuation des effets des changements climatiques englobe les zones marines et côtières et se fonde sur le renforcement du travail préliminaire effectué dans le cadre du rapport PNUE/UNESCO/FAO intitulé « *Blue Carbon: the Role of Healthy Oceans in Binding Carbon* », publié fin 2009, qui mettait en lumière l'importance des écosystèmes côtiers pour capturer et stocker le carbone. On est davantage conscient, aujourd'hui, de la valeur des services fournis par les écosystèmes côtiers et marins en matière de séquestration du carbone et d'adaptation aux changements climatiques grâce aux négociations qui se déroulent sous les auspices de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques. Ce rapport a abouti à un partenariat stratégique avec des acteurs clés, tels que le Gouvernement indonésien, et à l'élaboration d'un projet qui sera soumis au Fonds pour l'environnement mondial (FEM) en vue d'un financement au titre de la cinquième reconstitution du Fonds. Ce partenariat stratégique permettra d'élaborer des méthodes pour évaluer la valeur des écosystèmes côtiers, évaluer d'autres écosystèmes, envisager des mécanismes de paiement pour les services rendus par les écosystèmes et, dans la mesure du possible, établir des liens avec le concept de réduction des émissions liées au déboisement et à la dégradation des forêts (REDD). À l'appui de ces initiatives, un manuel sur les méthodes d'estimation des services fournis par les écosystèmes marins et côtiers a été publié en 2010, comme les administrateurs des programmes régionaux et nationaux en avaient fait la demande.

15. Le PNUE a élaboré un programme phare pour aider les pays désireux de s'adapter au changement climatique en recourant à une approche écosystémique. Les petits États insulaires en développement et les zones côtières à basse altitude y occupent une place de premier plan. Les efforts d'adaptation au titre de ce programme se concentreront principalement sur l'aide aux pays en développement en matière d'évaluation de la vulnérabilité et de renforcement des capacités, pour

qu'ils puissent maintenir la résistance des écosystèmes les plus sensibles aux changements climatiques et optimiser les services écosystémiques aux fins d'adaptation. Les activités de la première phase du programme comprendront l'élaboration et la mise en œuvre d'interventions techniques, politiques et financières, telles que le pilotage de projets d'adaptation dans les zones particulièrement vulnérables et les zones côtières de basse altitude, notamment les petits États insulaires en développement et les villes côtières.

16. Les travaux du PNUE sur les changements climatiques portent également sur la réduction des risques. C'est ainsi que le PNUE a publié un manuel sur la gestion des risques de catastrophe à l'intention des destinations touristiques côtières aux Caraïbes et a élaboré un outil permettant d'évaluer les risques posés par les changements climatiques dans les zones côtières.

E. Plateforme pour les mers régionales

17. Les conventions et plans d'action pour les mers régionales sont l'une des plus grandes réussites à long terme du PNUE et continuent d'être des plateformes politiques extrêmement efficaces pour aborder les problèmes nationaux et transfrontières affectant le milieu marin et côtier. Le PNUE administre 6 des 18 conventions et plans d'action pour les mers régionales et fournit une plateforme de coordination mondiale pour tous.

18. Le soutien apporté à la plateforme pour les mers régionales s'est concentré sur le renforcement de l'interface science-politique pour la biodiversité marine. Afin de rendre la biodiversité plus visible en 2010, proclamée Année internationale de la biodiversité, qui a vu la tenue de la dixième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, le PNUE a publié 19 rapports d'évaluation du milieu marin. La série de rapports sur l'évaluation de la biodiversité marine et ses perspectives, qui couvre les conventions et plans d'action pour les mers régionales, a permis de recueillir des données de référence sur l'état de la biodiversité marine pour chaque région, avec une perspective d'avenir d'ici à 2050, compte tenu des effets attendus des changements climatiques. D'autres publications du PNUE liées au milieu marin lancées à Nagoya ont également contribué aux débats sur l'établissement d'objectifs pour les zones marines protégées et sur les dispositions de la décision SS.XI/7 concernant la pêche.

19. De nombreux plans d'action et conventions pour les mers régionales ont permis de progresser sensiblement dans l'examen des questions concernant la gestion intégrée des ressources en eau, la pollution, la destruction d'habitats et l'utilisation des ressources et, ce qui est plus important encore, ont permis d'élaborer et de mettre en œuvre des plans d'action stratégiques pour s'attaquer à ces questions, dont beaucoup ont été approuvés par les États membres. Les étapes suivantes viseront à poursuivre la mise en œuvre de ces plans d'action stratégiques et à mettre en place des mécanismes de financement durables grâce auxquels la planification à long terme sera possible.

F. Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres

20. Conformément aux directives fournies lors de la deuxième session de la Réunion intergouvernementale chargée d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres, tenue à Beijing du 16 au 20 octobre 2006, et en accord avec la stratégie marine et côtière du PNUE, le Programme d'action mondial concentrera ses efforts sur les eaux usées, la gestion des nutriments, les déchets en mer, la modification physique et la destruction d'habitats.

21. Les activités terrestres affectant la qualité des eaux côtières restent un problème majeur dans de nombreux pays. En 2010, le Programme d'action mondial a concentré ses efforts sur les eaux usées, publiant un rapport sur le rôle central de leur gestion dans le développement durable intitulé « Sick water » (eau sale) paru le 22 mars, Journée mondiale de l'eau. Ce rapport a suscité l'intérêt des membres du mécanisme des Nations Unies pour la coordination interorganisations en matière de ressources en eau (ONU-Eau) et a vu le PNUE prendre la tête de l'équipe de travail sur la recherche de solutions techniques et financières innovantes aux problèmes liés aux eaux usées.

22. Les nutriments utilisés dans l'industrie agro-alimentaire affectent également la qualité des eaux côtières. Le Partenariat mondial sur la gestion des nutriments, lancé en juin 2007 pour réduire l'excès d'apports nutritifs dans les écosystèmes côtiers et marins et leurs bassins versants, a gagné en visibilité en 2010, s'est considérablement élargi et implique aujourd'hui d'importants partenaires privés tels que l'Association internationale de l'industrie des engrais. Les programmes d'action nationaux sur les sources de pollution terrestres, qui constituent le mécanisme fondamental par lequel les pays mettent en œuvre le Programme d'action mondial, continuent à se développer.

23. Au niveau régional, de réels progrès ont été accomplis pour aborder les problèmes visés par le Programme d'action mondial. Ainsi, le Protocole relatif à la pollution due à des sources et activités terrestres à la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin dans la région des Caraïbes est entré en vigueur et bénéficie du soutien du Fonds régional des Caraïbes pour la gestion des eaux usées, mis en place par la Banque interaméricaine de développement (BID) et le PNUE, et en partie financé par le FEM.

24. Les Parties à la Convention amendée pour la protection, la gestion et la mise en valeur du milieu marin et côtier de la région de l'océan Indien occidental ont adopté de même le Protocole pour la protection du milieu marin et côtier de la région de l'océan Indien occidental contre la pollution due aux sources et activités terrestres.

25. Le Protocole relatif à la gestion intégrée des zones côtières de la Méditerranée à la Convention sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée a obtenu les six ratifications nécessaires à son entrée en vigueur en 2010, bien que ces dernières doivent encore être officiellement adoptées.

26. Parmi les autres résultats, on notera la parution, au titre du Plan d'action pour la protection, la gestion et la mise en valeur du milieu marin et côtier du Pacifique Nord-Ouest, de procédures pour évaluer l'état d'eutrophisation, y compris une évaluation des sources terrestres de nutriments pour la région. Dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, notamment au niveau local, les capacités ont été renforcées pour gérer les eaux usées et, en Afrique de l'Est, les capacités de gestion des déchets solides sont désormais accrues. Les pays des Caraïbes ont amélioré la gestion intégrée des bassins versants et, par suite, celle des zones côtières, notamment en réduisant le ruissellement des pesticides.

27. Le Bureau de coordination du Programme d'action mondial et le Bureau régional pour l'Amérique du Nord du PNUE organiseront, en collaboration avec la National Oceanic and Atmospheric Administration (NOAA) des États-Unis, la cinquième Conférence internationale sur les débris marins qui se tiendra à Honolulu du 20 au 25 mars 2011. La Conférence abordera le problème des débris marins à l'échelle mondiale pour trouver, au niveau local, des solutions qui permettront d'améliorer globalement la santé des écosystèmes et la diversité biologique qui en dépend. Elle créera un lieu de rencontre où partager les résultats de recherche, et les approches et solutions innovantes provenant du monde entier.

28. La troisième session de la Réunion intergouvernementale chargée d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres est provisoirement programmée pour novembre 2011. Sous réserve que des fonds soient disponibles à cet effet, le PNUE prévoit de profiter de cette session pour renforcer et bâtir des partenariats stratégiques pour la protection du milieu marin et côtier, et pour parvenir à un consensus sur une série de plans d'action quinquennaux, multilatéraux et multipartites, visant à intégrer les objectifs du Programme d'action mondial aux niveaux national et sous-national; réduire l'enrichissement des eaux côtières en matières nutritives; modifier radicalement la gestion des eaux usées dans les bassins versants côtiers; réduire les déchets en mer; prévenir la modification physique et la destruction d'habitats côtiers, et y remédier.

G. Groupe sur les récifs coralliens

29. Le Groupe sur les récifs coralliens a été transféré du Centre mondial de surveillance continue de la conservation de la nature du PNUE (situé à Cambridge, au Royaume-Uni) au Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique afin de mieux servir la communauté des spécialistes des récifs coralliens, sachant que, par exemple, Bangkok se situe près des récifs coralliens les plus riches au monde, où existent des programmes qui protègent activement ces récifs, tels que l'initiative du Triangle de Corail concernant les récifs coralliens, la pêche et la sécurité alimentaire, et le Défi micronésien. Un Coordonnateur du Groupe a été recruté fin 2010 dans le but d'élaborer un programme global et de le relier à d'autres grandes initiatives régionales.

H. Petits États insulaires en développement

30. Le PNUE a apporté un soutien significatif aux petits États insulaires en développement pour les aider à mettre en œuvre le Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement (Programme d'action de la Barbade) et les a aussi aidés à participer à l'examen quinquennal de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits États insulaires en développement. Le PNUE a circonscrit les domaines d'action prioritaires au sein du Programme d'action de la Barbade dans lesquels le Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités

pourrait apporter une aide aux petits États insulaires en développement. Parmi les exemples du soutien apporté, on trouve la publication d'un manuel fondé sur les expériences de ces États, visant à les aider à répondre à leurs besoins propres par une gestion intégrée des ressources en eau. Ce manuel complète les activités du PNUE liées aux eaux usées, qui portent notamment sur la formation, les installations de traitement des eaux usées, les zones humides artificielles pour l'épuration des eaux, et la gestion des déchets solides.

31. Nombre des activités du PNUE visant à aider les petits États insulaires en développement à mettre en œuvre le Programme d'action de la Barbade ont porté leurs fruits en 2010. On peut citer en exemple le soutien à la mise en place de cadres nationaux pour la biosécurité au titre du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques relatif à la Convention sur la diversité biologique. On peut citer également le renforcement de la gestion intégrée des ressources en eau dans les pays des Caraïbes (engagement et aptitude accrus des pays à mettre en œuvre une approche intégrée de la gestion des bassins versants et des zones côtières), de l'océan Pacifique (conditions plus favorables à la mise en place du Programme d'action stratégique pour les eaux internationales) et des océans Atlantique et Indien (soutien pour surmonter les contraintes liées aux milieux aquatiques et marins et les obstacles au développement de la gestion intégrée des ressources en eau et à l'élaboration de stratégies d'utilisation efficace de l'eau).

32. L'examen quinquennal de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits États insulaires en développement a eu lieu en 2010. Le PNUE a appuyé les préparatifs de cet examen aux niveaux national, régional et mondial en collaborant à la préparation de rapports d'évaluation nationaux, à l'organisation de réunions préparatoires régionales et interrégionales, et à la publication des documents finals de ces réunions et de la réunion d'examen de haut niveau.

III. Défis à surmonter

33. Le renforcement de la stratégie marine et côtière du PNUE, ainsi que les conventions et plans d'action pour les mers régionales, bénéficient d'un soutien croissant. Certains pays ont manifesté leur engagement en apportant un financement significatif. Comme dans tout programme de reconstruction, beaucoup reste à faire : de nouveaux partenariats doivent être créés, les partenariats existants au sein et à l'extérieur du système des Nations Unies doivent être renforcés, des fonds doivent être mobilisés et les compétences du personnel améliorées. Les niveaux d'expertise, de financement et de soutien politique varient fortement selon les conventions et plans d'action pour les mers régionales; c'est pourquoi la mise en œuvre cohérente des programmes à travers ces mécanismes peut constituer un défi nécessitant diverses approches et degrés de soutien de la part du PNUE. Le fait que les gouvernements ne prennent pas toutes les mesures voulues pour restreindre les sources de pollution terrestres s'avère un obstacle lorsqu'il s'agit de mobiliser des fonds pour mener à bien le travail de revitalisation et de concrétiser les objectifs de la deuxième session de la Réunion intergouvernementale chargée d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres. Le FEM, entre autres donateurs, apporte son soutien en finançant des projets visant à mettre en œuvre les conventions et plans d'action pour les mers régionales et les programmes d'action stratégiques. Développer et gérer ces projets nécessite néanmoins une grande expertise et un personnel en nombre suffisant.

IV. Partenariats

34. Pour donner suite à la Déclaration de Manado sur les océans et à la décision SS.XI/7, et afin de mettre en œuvre la stratégie marine et côtière, le PNUE a formé des partenariats avec d'autres organismes des Nations Unies, des organisations non gouvernementales, les secrétariats des accords multilatéraux sur l'environnement concernés, des instituts de recherche, des organisations régionales et des partenaires issus du secteur privé. D'importants partenariats ont été créés ou élargis en impliquant d'autres organismes des Nations Unies, dont beaucoup sont membres d'« ONU-Océans », mécanisme de coordination interorganisations du système des Nations Unies pour les questions liées aux océans et aux zones côtières (auparavant appelé « Réseau des océans et des zones côtières »).

35. Le Programme pour les mers régionales est un partenaire majeur pour aborder les questions marines et côtières et faciliter les efforts des gouvernements, des institutions de financement et des organisations non gouvernementales à cet égard. La publication des rapports sur l'évaluation de la biodiversité marine et les perspectives en la matière, en coordination avec les conventions et plans d'action pour les mers régionales, a été un grand succès. Le Programme d'action mondial fournit le cadre de partenariats impliquant les organismes des Nations Unies, les gouvernements, le secteur privé, les organisations non gouvernementales et les chercheurs. En répondant aux problèmes

émergents, comme le prévoient la décision SS.XI/7 et la Déclaration de Manado sur les océans, le Programme d'action mondial renouvelle ces partenariats.

36. Les partenariats ont apporté des résultats significatifs en 2010, dont voici quelques exemples :

a) À partir des résultats d'un rapport conjoint qu'ils ont élaboré, intitulé « *Blue Carbon: the Role of Healthy Oceans in Binding Carbon* », le PNUE, l'UNESCO et la FAO ont lancé une initiative pour le carbone bleu et ont élargi leur partenariat au Gouvernement indonésien, à l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) et à l'organisation Conservation International dans le but de fournir aux gouvernements les outils nécessaires pour valoriser les services fournis par les écosystèmes, notamment leur rôle dans la séquestration et le stockage du carbone;

b) Depuis son lancement en mai 2009, le Partenariat mondial sur la gestion des nutriments s'est élargi à d'autres partenaires, tels que le PNUD, l'ONUDI, la FAO, la COI/UNESCO, l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat). Des organismes du secteur privé, des universités et des instituts de recherche se sont joints à ce partenariat, auquel ils apportent des contributions financières et techniques;

c) Sous l'égide du mécanisme des Nations Unies pour la coordination interorganisations en matière de ressources en eau, le PNUE a mis sur pied, en collaboration avec ONU-Habitat, l'Équipe spéciale ONU-Eau sur la gestion des eaux usées;

d) Le PNUE et la COI/UNESCO ont poursuivi leur partenariat à long terme sur l'évaluation des écosystèmes marins et côtiers, comme en témoigne le leadership conjoint qu'ils exercent sur le Mécanisme de notification et d'évaluation systématiques à l'échelle mondiale de l'état du milieu marin, y compris les aspects socio-économiques. Ce processus implique également d'autres institutions et organismes des Nations Unies, notamment la FAO, la Division des affaires maritimes et du droit de la mer, et l'OMI. Le PNUE travaille également avec la COI/UNESCO et l'UICN sur le Programme d'évaluation des eaux transfrontières, qui relève du FEM;

e) Le PNUE travaille sur divers projets avec d'autres organismes (le PNUD, l'ONUDI, la FAO, le Fonds international de développement agricole (FIDA), l'AIEA, la NOAA, le WWF et la Banque mondiale).

V. Soutien financier

37. Diverses sources de financement passant par des programmes bilatéraux et par le FEM ont été utilisées pour appuyer la décision SS.XI/7. Les gouvernements espagnol, finlandais et norvégien ont apporté un soutien financier important pour définir un cadre de gestion fondé sur l'approche écosystémique aux niveaux régional et national. Les fonds procurés par les donateurs ont servi à renforcer les zones marines protégées, les évaluations, l'aménagement de l'espace marin, et la gestion reposant sur l'approche écosystémique. Les principaux contributeurs au Programme d'action mondial sont la Belgique, la Commission européenne, les États-Unis, Israël, l'Italie, la Norvège et les Pays-Bas. L'aide ainsi fournie est consacrée au renforcement de la gestion des eaux usées, à l'intégration des activités du Programme d'action mondial, et au développement du Partenariat mondial sur la gestion des nutriments. Les États-Unis restent le principal soutien du programme pour les récifs coralliens du PNUE. La Commission européenne contribue pour beaucoup aux activités relatives à la Méditerranée, directement à travers ses contributions aux accords multilatéraux sur l'environnement concernés, et indirectement à travers une série de projets qu'elle finance.

38. Le PNUE a conçu et mis en place une série de projets régionaux portant sur des questions marines et côtières transfrontières, identifiées et reconnues, avec le soutien financier du FEM et d'autres donateurs. Le soutien du PNUE aux pays est renforcé grâce à un portefeuille de projets du FEM d'une valeur supérieure à 30 millions de dollars, dont au moins deux dollars sont versés par le PNUE et ses partenaires pour chaque dollar versé par le FEM. Un projet de partenariat stratégique pour la mer Méditerranée a été lancé, avec notamment la Banque mondiale, l'UNESCO, l'ONUDI et la FAO. Le financement de la Banque mondiale comble les lacunes financières des pays éligibles, pour les aider à lutter contre les sources terrestres de pollution et préserver la biodiversité. Un projet de gestion intégrée des bassins versants et des littoraux dans les petits États insulaires en développement des Caraïbes a produit des résultats en termes d'accès à l'eau, de gestion des eaux usées et de réhabilitation des écosystèmes côtiers dans les sites de démonstration sélectionnés. Les projets de gestion des questions relatives au milieu marin et côtier dans les courants des Canaries et de Guinée sont actuellement mis en place en accord avec le PNUD, l'ONUDI, la FAO et l'OMI. Un projet portant sur les activités terrestres qui affectent le milieu marin et côtier de l'océan Indien occidental a été achevé avec succès. Il a facilité la coordination des efforts aux niveaux national et régional.

39. Le Gouvernement finlandais, le FEM et d'autres partenaires ont soutenu financièrement l'élaboration d'une méthode d'évaluation de l'état et de la santé des eaux transfrontières. Cette méthode devrait être appliquée aux évaluations régionales. Le financement du FEM a encouragé le partage des connaissances et des informations, et la gestion conjointe des problèmes liés aux eaux transfrontières, en mettant l'accent sur le savoir scientifique et les données concernant les écosystèmes marins et côtiers, sur les expériences et les enseignements tirés de la gestion des écosystèmes marins, ainsi que sur les outils de gestion et d'évaluation. Les connaissances et informations mobilisées grâce à ces travaux ont permis de renforcer les capacités et les efforts déployés par les pays en développement pour mettre en œuvre les initiatives en faveur du milieu marin et côtier.
